Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20130318-VD20131803-0025-DE

Date de télétransmission : 25/03/2013 Date de réception préfecture : 25/03/2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS





### MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : Mme POPARD - M. MASSON

# OBJET

#### **DE LA DELIBERATION**

Conservatoire à Rayonnement Régional - Droits d'inscription - Mise en œuvre d'une tarification adaptée aux revenus des familles - Approbation

Monsieur Deseille, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans un souci d'harmonisation et de simplification des différents tarifs des prestations municipales, une réflexion générale a été engagée afin de rendre plus claire et cohérente la facturation aux usagers. A cette occasion, le taux d'effort a été retenu comme critère de calcul privilégié des tarifs, en ce qu'il

permet de tenir compte de la situation de chaque usager. Il se traduit en effet par un tarif personnalisé résultant de l'application directe d'un pourcentage sur les ressources mensuelles d'un foyer, en tenant compte de sa composition et de son lieu de résidence.

Actuellement appliqué pour la facturation des services offerts pour les crèches et haltes garderies, la restauration scolaire, les accueils péri et extra scolaires, Vacances pour ceux qui restent, les activités du centre municipal d'initiation sportive et les ateliers d'arts plastiques, il est proposé, dès la prochaine

25

rentrée scolaire de l'étendre au Conservatoire à Rayonnement Régional, dont la tarification repose sur l'acquittement d'un droit d'inscription identique quels que soient le domicile et la classe fréquentée ainsi que d'un droit de scolarité payable par les élèves hors temps scolaire et qui est modulé en fonction d'un quotient familial propre au Conservatoire à Rayonnement Régional et de la domiciliation. L'inscription au Conservatoire varie ainsi actuellement entre 45 € pour un élève dijonnais et 230 € pour un élève non-dijonnais.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel de la Ville pour 2011-2014, le Conservatoire à Rayonnement Régional a adopté son projet d'établissement en mai 2012. Ce dernier, approuvé par le Conseil Municipal en novembre 2012 prévoit, dans un souci de cohérence territoriale et de transversalité, à l'image des maisons des arts, l'intégration au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional des ateliers d'arts plastiques, actuellement gérés par la direction de la culture, à la rentrée 2013.

Aussi est-il proposé d'adopter les mêmes grilles tarifaires pour l'ensemble des disciplines enseignées au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional, arts plastiques inclus.

Ces mesures permettront d'améliorer l'égalité de traitement des usagers et la lisibilité des tarifs.

Par ailleurs, mises à jour chaque année en fonction de l'inflation, les ressources plancher et plafond permettront de disposer de tarifs suivant l'évolution des ressources des familles.

Pour la rentrée scolaire 2013-2014, il est proposé au Conseil Municipal de remplacer les droits d'inscription et de scolarité actuels par un droit d'entrée correspondant aux frais de dossier incompressibles afférents à l'inscription.

Sera retenu le plafond tarifaire de 500 € pour l'inscription à un cursus d'un enfant dijonnais issu d'une famille avec un enfant au revenu mensuel de 7 000 €.

Les mêmes règles de dégressivité par enfant à charge qui avaient été adoptées pour les ateliers d'arts plastiques, de 16 %, 32 %, 48 %, respectivement pour les familles ayant 2, 3 ou 4 enfants ou plus à charge, s'appliqueront.

Seront ainsi créées plusieurs grilles tarifaires, selon que les élèves s'inscrivent à un atelier ou un cursus, toutes disciplines confondues, en différenciant, pour les ateliers, les adultes des enfants.

Pour un élève, sont ainsi proposés les taux, tarifs plancher/plafond suivants :

• inscription à un atelier enfant : de 35 € à 150 € (élève dijonnais) et de 45,50 € à 195 € (élève non dijonnais)

Atelier enfant	DIJON				HORS DIJON			
Nombre d'enfants à charge	0-1	2	3	4 et +	0-1	2	3	4 et +
Taux d'effort	2,14%	1,80%	1,46%	1,11%	2,78%	2,34%	1,89%	1,45%
Plancher	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00€	45,50 €	45,50 €	45,50€	45,50€
plafond	150,00€	126,00€	102,00€	78,00€	195,00€	163,80 €	132,60€	101,40 €

• inscription à un atelier adulte : de 70 € à 250 € (élève dijonnais) et de 91 € à 325 € (élève non dijonnais)

Atelier adulte	DIJON				HORS DIJON			
Nombre d'enfants à charge	0-1	2	3	4 et +	0-1	2	3	4 et +
Taux d'effort	3,57%	3,00%	2,43%	1,86%	4,64%	3,90%	3,16%	2,42%
Plancher	70,00€	70,00€	70,00€	70,00€	91,00€	91,00€	91,00€	91,00€
plafond	250,00 €	210,00€	170,00€	130,00€	325,00 €	273,00€	221,00€	169,00€

• inscription à un cursus : de 45 € à 500 € (élève dijonnais) et de 58,50 € à 650 € (élève non dijonnais)

Cursus	DIJON				HORS DIJON			
Nombre d'enfants à charge	0-1	2	3	4 et +	0-1	2	3	4 et +
Taux d'effort	7.14%	6.00%	4.86%	3.71%	9.28%	7.80%	6.32%	4.82%
Plancher	45,00€	45,00€	45,00€	45,00 €	58,50€	58,50 €	58,50€	58,50€
plafond	500,00€	420,00€	340,00€	260,00€	650,00€	546,00 €	442,00€	338,00€

Pour les familles domiciliées hors de Dijon, l'application d'une majoration de 30 % aux taux et tarifs planchers et plafonds des résidents dijonnais sera appliquée.

## Sont par ailleurs proposées :

- la création d'un tarif unique pour les élèves issus des classes à horaires aménagés et des classes de préparation au « baccalauréat technique de la musique et de la danse », sur la base du tarif plancher de 45 € et correspondant aux frais de dossier évoqués ;
- la création d'un tarif forfaitaire de 90 € pour les organismes de prise en charge.

Resteront à revoir la tarification forfaitaire des locations d'instruments et des stages, comme les modalités de remboursement en cas d'abandon. Ces révisions seront soumises à l'appréciation du Conseil Municipal lors de l'examen du règlement intérieur qui doit être repris en conséquence des précédentes propositions.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider l'introduction du taux d'effort dans le calcul des tarifs des services offerts par le Conservatoire à Rayonnement Régional, ateliers d'arts plastiques inclus ;
- 2 abroger les anciennes grilles tarifaires qui s'appliquaient jusqu'alors aux inscriptions au Conservatoire à Rayonnement Régional et aux ateliers d'arts plastiques ;
- 3 adopter les nouvelles grilles tarifaires proposées ;
- 4 décider la création de ressources plancher et plafond, révisables chaque année en fonction de l'inflation ;
- 5 décider que l'ensemble de ces mesures entreront en vigueur pour les inscriptions de l'année scolaire 2013-2014 ;
- 6 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

